

DÉPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2016/23

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 15/07/2016

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Ont pris part à la délibération : 12

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, BONFILL Jean, Adjoints ;  
CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, FRIGOLA Albert, JUBAL Guy, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine ;

ABSENTS EXCUSÉS : DE PASTORS Élisabeth, LAFFONT Alain.

ABSENTS : DELES Valérie

PROCURATIONS : de DE PASTORS Élisabeth à DELESTRÉ Daniel  
De LAFFONT Alain à CIURANA Roger.

Mme Nadine REIG a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPOSÉE PAR L'ASA CANAL SUPÉRIEUR.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'ASA CANAL SUPÉRIEUR une subvention de 2.000€ à titre exceptionnel pour l'année 2016, suite à la demande faite par son Président, M. Bernard CLÉMENT.

Il précise que cette attribution n'aura aucune incidence particulière sur le compte 65 748 du budget de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** d'attribuer à l'ASA CANAL SUPÉRIEUR une subvention de 2.000€ à titre exceptionnel pour l'année 2016.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ



DÉPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2016/24

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 15/07/2016

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Ont pris part à la délibération : 12

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**PRÉSENTS** : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, BONFILL Jean, Adjoints ;

CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalic, FRIGOLA Albert, JUBAL Guy, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : DE PASTORS Élisabeth, LAFFONT Alain.

**ABSENTS** : DELES Valérie

**PROCURATIONS** : de DE PASTORS Élisabeth à DELESTRÉ Daniel  
De LAFFONT Alain à CIURANA Roger.

Mme Nadine REIG a été nommé secrétaire de séance

**OBJET** : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2015.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public eau potable et assainissement collectif 2015.

Il demande ensuite de se prononcer sur ces documents.

Ouï, l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les documents tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ



DÉPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2016/25

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 15/07/2016

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Ont pris part à la délibération : 12

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**PRÉSENTS** : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, BONFILL Jean, Adjoints ;  
CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, FRIGOLA Albert, JUBAL Guy, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : DE PASTORS Élisabeth, LAFFONT Alain.

**ABSENTS** : DELES Valérie

**PROCURATIONS** : de DE PASTORS Élisabeth à DELESTRÉ Daniel  
De LAFFONT Alain à CIURANA Roger.

Mme Nadine REIG a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de devis a été lancée le 11 mars 2016 pour retenir l'entreprise qui aura en charge la confection, la fourniture et la livraison des repas du nouveau restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2016.

La commune a reçu trois propositions à analyser ; son choix s'est finalement porté sur l'entreprise « Les Halles Solanid » car cette dernière répond parfaitement aux critères de proximité, de tarifs et de qualité souhaités par la Mairie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de choisir l'entreprise « Les Halles Solanid » basée sur la commune d'Osséja pour confectionner, fournir et livrer le nouveau Restaurant Scolaire qui sera mis en service dès la rentrée de septembre 2016.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ



DÉPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2016/26

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 15/07/2016

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Ont pris part à la délibération : 12

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**PRÉSENTS** : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, BONFILL Jean, Adjoints ;  
CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalic, FRIGOLA Albert, JUBAL Guy, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : DE PASTORS Élisabeth, LAFFONT Alain.

**ABSENTS** : DELES Valérie

**PROCURATIONS** : de DE PASTORS Élisabeth à DELESTRÉ Daniel  
De LAFFONT Alain à CIURANA Roger.

Mme Nadine REIG a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : TARIF DE LA PRESTATION REPAS RESTAURANT SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du repas scolaire pris jusqu'à présent à la Perle Cerdane était de 3.60€ (dernière délibération n°2016/6 en date du 04/02/2016).

La rentrée à venir prévoit un lieu, un service et un fonctionnement nouveaux, pour lesquels il convient d'adapter le montant tarifaire de la prestation fournie.

Considérant que la Commune va refacturer le coût du repas des enfants aux familles,

Considérant que la Commune supportera seule les autres charges de l'ensemble du fonctionnement du Restaurant Scolaire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de fixer le prix du repas journalier pris à la cantine du Restaurant Scolaire à 4.00€.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif nécessaire à l'aboutissement du projet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ

